

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 février 2024
Extrait des délibérations n°9**

Date de convocation : le 13 février 2024. Date d'affichage : le 13 février 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 19 février 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle du Haut Phare – LE NEUBOURG.
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 51 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – DAUBEUF-LA-CAMPAGNE -.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick - Excusé	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance - Excusée	BUISSON Sébastien - Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal - Excusé	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé - POUVOIR : Sandrine RECLARD RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEROY Hélène - ONFRAY Didier. LEVAVASSEUR Katiana - Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Excusé	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Zone d'activités n°1 - Compte Financier Unique 2023

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	21 546,08 €
Recettes d'investissement	4 350,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 17 196,08 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	61 389,52 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	0.00 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	28 124,30 €
Recettes de fonctionnement	0,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 28 124,30 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	1 233,11 €

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la loi n°20218-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et notamment l'article 242 modifié,
Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, et notamment l'article 205,
Vu la délibération du conseil communautaire n°13 en date du 6 juillet 2021 relative à la mise en place de la comptabilité M57,
Vu la délibération n°2022-1 du 20 juin 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31, L1612-12 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 février 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu, Monsieur Jean-Paul VALIGNAT - Doyen, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Financier Unique du Budget Annexe Zones d'Activités N°1 2023, tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE


